



# La démarche « EnVol »

## La gestion environnementale adaptée aux PME-TPE



*Le management environnemental consiste pour une entreprise (ou toute autre organisation) à intégrer dans ses méthodes de gestion et de travail l'identification, la gestion et la réduction des impacts de son activité sur l'environnement. Il s'agit d'une démarche progressive, par laquelle la structure s'engage à s'améliorer continuellement au fil du temps.*

La démarche ENVOL (*Engagement volontaire de l'entreprise pour l'environnement*) a été développée par l'AFNOR, avec le concours de l'ADEME, des chambres de commerce et d'industrie et des chambres de métiers et de l'artisanat, pour répondre aux besoins et aux contraintes des petites entreprises de moins de 50 salariés de tous les secteurs d'activités. Elle leur permet de valoriser leur engagement en faveur de l'environnement par une marque reconnue au niveau national, sans qu'elles aient pour autant à s'investir dans des démarches trop lourdes et trop contraignantes pour leur structure (de type ISO 14 001).

Après une phase d'expérimentation, ce nouveau dispositif est pleinement fonctionnel depuis 2012. La marque ENVOL prend de l'ampleur en Nouvelle-Calédonie comme en France métropolitaine.



Les intérêts d'une gestion environnementale pour l'entreprise artisanale sont multiples :

- > Meilleure maîtrise des coûts : économies d'eau, d'énergie, de matières premières
- > Amélioration de la productivité et de la compétitivité de l'entreprise
- > Nouveaux marchés ; avantage concurrentiel.
- > Image de l'entreprise vis-à-vis des clients, de l'administration, des banques, etc.
- > Réduction des impacts de l'activité sur l'environnement
- > Amélioration des conditions de travail : ordre et propreté
- > Mobilisation, cohésion du personnel : projet d'entreprise
- > Respect de la réglementation,
- > Etc.



40% des entreprises engagées dans la démarche sont des entreprises de moins de 10 salariés.

## Une démarche par étapes



*Le référentiel NF X30-205 de l'AFNOR définit en détail les étapes à suivre pour ENVOL*

### *Etape 1 - Le diagnostic : faire le point*

Faites un état des lieux environnemental de vos pratiques au sein de l'entreprise, vérifiez le respect des réglementations qui vous sont applicables et identifiez vos points forts et vos points faibles

### *Etape 2 - Le plan d'actions : en fonction de vos objectifs et de vos possibilités*

Définissez vos objectifs et mettez en place les actions prioritaires pour améliorer la prise en compte de l'environnement, tout en intégrant les contraintes économiques de votre entreprise.

### *Etapes 3, 4 et 5 - Suivre et ré-évaluer : s'améliorer par étapes*

Suivez et évaluez les actions mises en place, pour identifier ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas ou mal. Adaptez votre plan d'action au fil du temps pour tenir compte de l'évolution de vos objectifs et du développement de votre entreprise.

## Comment s'inscrire et obtenir la marque ?



*Vous pouvez mener votre démarche seul, ou bien vous faire accompagner par la Chambre de métiers et de l'artisanat ou par un bureau d'études.*

1. Remplissez un formulaire de candidature et détaillez votre démarche sur le internet dédié à la marque ENVOL : [www.envol-entreprise.fr](http://www.envol-entreprise.fr) ;
2. Un auditeur agréé par AFNOR Certification, spécialiste de votre activité, étudie à distance votre dossier ;
3. La marque vous sera délivrée pour 5 ans dès lors que toutes les conditions sont remplies. Le nom de votre entreprise sera visible sur la plateforme internet nationale ;
4. Vous devrez faire une mise à jour tous les ans de votre dossier sur la plateforme internet ;
5. Au cours des 5 ans, un auditeur AFNOR se rendra en Nouvelle-Calédonie pour visiter votre entreprise et auditer votre démarche (inclus dans le tarif).



### *Tarifs AFNOR pour l'obtention de la marque :*

- > 300 euros soit environ 36 000 F / an pour les entreprises de moins de 10 salariés
- > 350 euros soit environ 42 000 F / an pour les entreprises de plus de 10 salariés

### **Votre contact :**

Conseiller développement durable de la CMA  
Tél. 28 23 37 – E-mail : [eco@cma.nc](mailto:eco@cma.nc)

[www.cma.nc](http://www.cma.nc)

